

Paris, le jeudi 24 mars 2022

Madame Florence PLOYART  
Sous-directrice aux ressources humaines  
et relations sociales  
11 rue des deux communes  
93558 MONTREUIL

**Objet :** Prise en charge des transports en commun de la région Sud-PACA – Refus de la DI PACA-Corse de valider les demandes de Pass sûreté.

**P.J. :** Attestation de pass sûreté *ZOU!*

**Réf :** <https://m.ter.sncf.com/sud-provence-alpes-cote-d-azur/tarifs-cartes/tarifs-speciaux/pass-surete-nouvelle-formule>

Madame la sous-directrice,

Le conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) finance auprès de la SNCF un « pass sûreté région » témoignant ainsi de son soutien aux forces de sécurisation des biens et de la population pris au sens large dans leur rôle essentiel au quotidien.

Ce pass transports accordé depuis 2016 autorise, sur le réseau régional, la gratuité des déplacements domicile/trajet aux policiers, gendarmes, douaniers, marins-pompiers, militaires et personnels actifs de l'administration pénitentiaire.

Depuis le 8 décembre 2021, la gratuité des transports régionaux (train TER, autocars LER et bus *ZOU!*) a été étendue aux trajets loisirs sur l'ensemble du réseau aux seuls personnels policiers, gendarmes, douaniers et agents de la pénitentiaire sans par ailleurs qu'il ne leurs soit fait obligation d'appartenir à la catégorie dite active.

La contrepartie de cette gratuité totale consiste pour les titulaires du pass sûreté à porter au besoin assistance aux usagers lors de leur déplacement sur le réseau de transports *ZOU!* de la région PACA. Contribuant ainsi à la sécurité de tous les usagers des transports publics.

Ce qui au demeurant relève du simple acte citoyen, la non assistance à personne en danger étant passible dans certains cas de sanctions pénales. Les agents des douanes sont des fonctionnaires assermentés, ils se doivent en conséquence d'être exemplaires en la matière.

Le formulaire est explicite et ne souffre aucune interprétation. Pourtant l'extension de cette gratuité aux trajets loisirs ne va pas de soi pour le service Fonction ressources humaines locales (FRHL) de la DI PACA-Corse.

Nous ne comprenons pas l'entêtement de la FRHL de la DI PACA-Corse à refuser la simple apposition du tampon des chefs de service sur l'imprimé de demande du pass sûreté aux agents qui en font la demande. Et cela en dépit des sollicitations réitérées de notre organisation syndicale au niveau local.

Au prétexte d'un *arbitrage des services de la Direction Générale attendu depuis plusieurs semaines*, le refus est donc systématique. L'ordre ayant même été donné aux chefs de services de cette direction de ne pas valider les formulaires ad hoc ! Ce alors que le sujet à traiter ne relève aucune difficulté et ne souffre aucune interprétation (voir *pièce jointe et référence* en entête).

Cette consigne relève à notre sens d'un abus de pouvoir dans la mesure où elle empiète sur la vie privée des agents, dès lors qu'il s'agit de trajets privés et donc en aucun cas liés au cadre de travail.

Depuis plus de trois mois les agents qui auraient du bénéficier de la gratuité du transport comme cela est le cas dans d'autres régions de France sont empêchés alors que rien ne le justifie, sinon une décision incompréhensible d'un service local.

Nous ne souhaitons pas à ce stade alerter les autorités de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur le refus de notre administration de concourir à la sécurité des usagers des transports publics, à contrario des pompiers, gendarmes, policiers ou agents de la pénitentiaire qui ne se voient opposer aucun refus de leur administration de tutelle. Nous ne manquerons pas toutefois de les alerter si cette situation, relevant d'une atteinte au bon renom de notre administration, devait perdurer.

Nous vous sollicitons donc pour mettre un terme au blocage des autorités locales et donner les instructions aux services de la DI PACA-Corse afin que les agents qui en font la demande puissent bénéficier de la gratuité du transport sur le réseau *ZOU!* conformément au souhait de la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En vous remerciant par avance pour l'attention portée à notre demande, nous vous prions d'agréer, Madame la sous-directrice, l'expression de notre considération distinguée.

P/ SOLIDAIRES Douanes  
Les co-secrétaires généraux



Philippe BOCK



Fabien MILIN

# ATTESTATION DE PASS SÛRETÉ

Je soussigné.e....., représentant.....

Atteste et certifie que Monsieur ou Madame (rayer la mention inutile) :

NOM : .....

Prénom : .....

## En tant que :

- Policier
- Gendarme
- Douanier
- Personnel pénitentiaire
- Pompier ou Marin-pompier
- Militaire
- EMAS

- Effectuant le trajet suivant dans le cadre de son déplacement domicile - travail :**

Gare de départ : .....

Gare d'arrivée : .....

Les catégories policier, gendarme, douanier et personnel pénitentiaire bénéficient, en complément, de la gratuité de leurs déplacements loisirs sur toute la région.

- N'effectuant pas de déplacement domicile - travail et ayant un usage exclusif du Pass dans le cadre de trajets loisirs.**

(catégories policier, gendarme, douanier et personnel pénitentiaire)

## PARTICIPANT À LA SÉCURISATION DES BIENS ET DES PERSONNELS

Signature et tampon de l'employeur